

Gare routière - Étude de faisabilité sur le site de la Viotte

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la réflexion menée sur le centre ancien et en liaison avec la Chambre de Commerce et la Société des Monts-Jura, il a été constaté la nécessité d'étudier les conditions de transfert de la gare routière, actuellement située rue Proudhon, vers la gare Viotte.

Un double constat peut être fait :

- la SNCF réalise actuellement des travaux d'aménagement et d'extension sur le site de la gare Viotte, sans réflexion globale quant au devenir de cette gare et en particulier la possibilité d'intégrer de nouvelles fonctions,

- le site de la gare routière rue Proudhon étant en position centrale, il pourrait être utilisé à d'autres fonctions.

A la suite d'une réunion du groupe de travail comprenant la SNCF, la Société des Monts-Jura et la Ville, il a été proposé à la Société SCETA, filiale de la SNCF, de conduire une étude de faisabilité pour l'implantation d'une gare routière sur le site de Besançon-Viotte.

Cette étude se déroulerait en plusieurs phases :

1. analyse du site actuel, ses potentialités, ses enjeux urbains,
2. conception d'un programme,
3. élaboration de trois scénarios d'aménagement pour la réalisation d'une gare routière,
4. établissement de l'avant-projet sommaire.

Ce travail se ferait en concertation étroite avec les services de la Ville, les Chambres Consulaires, ainsi que les représentants des compagnies de transport.

Le délai retenu pour cette étude serait de trois mois, et son montant de 150 000 F HT, dont 120 000 F HT pour les phases 1, 2, 3, à l'issue desquelles pourrait être engagée, si nécessaire, la phase 4 estimée à 30 000 F HT.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement de cette étude,

- de solliciter auprès de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, leur participation au financement de cette étude, sachant que la part à la charge de la Ville est assurée par l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif de 1993, chapitre 908.0.132.501 CS 30100,

-d'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des différentes participations accordées, dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 908.0.1052/1053/1059.501 CS 30100 et en dépenses au chapitre 908.0.132.501 CS 30100.

M. TABOURNOT : On peut regretter que ce projet de transfert n'ait pas été étudié lorsqu'on a réalisé le parking de la gare SNCF. Dans le dossier, il est précisé que le site de la gare routière rue Proudhon étant en position centrale, il pourrait être utilisé à d'autres fonctions ; a-t-on déjà une idée

de ces autres fonctions ? Est-ce qu'il sera possible d'obtenir un jour une étude sur l'impact commercial car il est évident que le départ de l'autogare va poser des problèmes au niveau du commerce du centre-ville ? A-t-on prévu quelque chose dans ce domaine-là ?

M. LE MAIRE : Je crois que les projets d'implantation à la place des Monts-Jura ne manquent pas, notamment pour relancer le commerce et il faudrait s'adresser aussi à la Chambre de Commerce qui a déjà étudié cette question.

Quant à la gare Viotte, cette étude de faisabilité va nous indiquer, si sur le site actuel on peut uniquement réaliser une gare routière ou si on peut intégrer d'autres fonctions que celle-là. De toute façon, il est certain qu'il faudrait alors revoir le programme d'ensemble de la circulation autour de la gare. Actuellement c'est du domaine de la SNCF et il n'est pas toujours évident de s'entendre pour arriver à une meilleure fluidité dans ce secteur qui, avec la gare routière risque d'être encore plus fréquenté. Je pense que tout cela sera dans les conclusions de l'étude demandée à la SCETA qui est justement en excellente relation avec la SNCF

M. NACHIN : Monsieur le Maire, j'ai eu l'occasion lors de la Commission du Budget d'intervenir à ce propos et je n'ai pas été le seul. J'ai appris que la société qui a réalisé le parking et qui en assure la gérance est la SCETA. Aussi je ne suis pas du tout d'accord pour que la Ville de Besançon confie l'étude de faisabilité à une société qui n'est pas capable d'organiser la circulation aux abords de la gare d'une autre manière. C'est vraiment scandaleux de voir la façon dont se fait la circulation, le stationnement sauvage à proximité de la gare qui fait qu'il est très difficile d'y accéder pour prendre un train ou pour attendre des voyageurs. Je ne suis pas d'accord pour qu'on confie cette étude à la SCETA et je voterai contre cette proposition.

M. LE MAIRE : Je précise simplement que la SCETA n'a pas réalisé le parking SNCF puisque le maître d'ouvrage était la SNCF ; la SCETA ne fait que gérer le parking SNCF et n'est pas l'auteur de l'ensemble de ce qui se passe mal autour de la gare.

M. ALAUZET : Ma question recouvrait en partie celle de M. TABOURNOT et j'aurais voulu avoir quelques explications sur ce dossier, à savoir quels étaient les intérêts à la fois pour la Société des Monts-Jura, pour les usagers de ces transports et en particulier les gens de la campagne qui vont vouloir venir en ville et puis enfin pour la Ville elle-même ?

M. LE MAIRE : Je crois qu'il y a des avantages pour tout le monde : pour les Monts-Jura qui vont pouvoir, récupérant ce site, le revendre sans doute dans de bonnes conditions, pour les Bisontins car cela supprimera les autobus dans la rue Proudhon, donc moins de pollution et puis il y a surtout l'avantage de regrouper, dans un même site, les transports routiers et la SNCF. Je crois que ce projet pourrait nous permettre de réanimer le centre-ville par l'implantation d'autre chose sur le site des Monts-Jura.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Actuellement l'enjeu, pour toutes les grandes villes en matière de transport, c'est de connecter correctement la SNCF avec l'ensemble des réseaux de bus y compris ceux qui viennent de l'extérieur. C'est pourquoi je pense qu'implanter une gare routière à la Viotte serait vraiment très important.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, j'avais demandé il y a déjà de longs mois, que l'on ait une réflexion globale sur ce secteur de la ville. Il y a plusieurs espaces très vastes, de la partie Mouillère, Prés de Vaux et port fluvial, dont on sait très bien qu'elles vont connaître d'autres destinées dans les années qui viennent. Je n'ai jamais pu obtenir une réflexion globale de ce secteur. Alors et cela a toujours été comme ça à la Ville de Besançon en matière d'urbanisme, on voit émerger des dossiers au coup par coup qui ne s'inscrivent pas dans une réflexion d'ensemble, d'où les questions qui sont

posées ce soir. Alors Monsieur le Maire, je vous demanderai, de manière expresse, de bien vouloir provoquer une réunion spéciale de la Commission d'Urbanisme pour qu'on fasse le point, premièrement de ce que nous souhaitons voir se développer sur le site de la Mouillère, deuxièmement de faire le point sur ce dossier des Prés de Vaux dont on ne sait plus du tout où il en est, vous nous aviez demandé une fois une délibération en secret, mais depuis lors nous n'avons plus aucune nouvelle, et puis de ce que nous pourrions souhaiter dans l'avenir pour le site du port fluvial puisque des choses importantes vont s'y passer : le tunnel, le téléphérique, etc. Je souhaiterais que nous ayons une approche globale de cet ensemble en Commission d'Urbanisme car c'est très important pour l'avenir de Besançon. Je ne pense pas Monsieur le Maire que vous puissiez refuser cette réflexion, il faut absolument que nous y consacrons le temps nécessaire pour une orientation de l'aménagement de cette partie de Besançon qui est enclavée d'ailleurs, et qui le demeurera même avec le tunnel et la question de la gare routière est une bonne question parce qu'elle peut faire rebondir notamment sur ce que pourraient être les perspectives de modernisation d'accès au site de la Mouillère ; il y a beaucoup de questions sous-tendues à tout cela.

M. LE MAIRE : Toutes ces questions bien entendu sont déjà plus que dans des dossiers, à l'étude dans nos services techniques. Je présiderai moi-même, en l'absence prolongée de l'Adjoint à l'Urbanisme, une prochaine réunion de la Commission d'Urbanisme où on vous mettra au courant des projets que nous avons tant au niveau du port fluvial pour lequel j'ai déjà vu personnellement l'avant-projet en préparation, que sur la Mouillère où c'est plus difficile car les terrains ne nous appartiennent pas, les Prés de Vaux, la gare Viotte. Nous reprendrons tous ces dossiers dans une séance très prochaine de la Commission d'Urbanisme.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.